

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE
MUNICIPALITÉ D'ALBANEL

PROJET DE RÈGLEMENT D'AMENDEMENT N° 21-269

**MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 11-157 ET SES AMENDEMENTS AFIN DE
MODIFIER DIVERSES DISPOSITIONS**

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE la Municipalité d'Albanel est régie par le Code municipal et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU);

ATTENDU QUE le plan d'urbanisme de la Municipalité d'Albanel est entré en vigueur le 28 septembre 2011;

ATTENDU QUE le Conseil municipal de la Municipalité d'Albanel a le pouvoir, en vertu des articles 79.20 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (c. A-19.1), d'amender son plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE la MRC de Maria-Chapdelaine a adopté le règlement no 14-365 qui est entré en vigueur le 12 mars 2014 modifiant les orientations du SADR quant à l'aire industrielle présente sur le territoire de la Municipalité d'Albanel telle qu'identifiée sur la carte 10 du schéma intitulée « Aire industrielle, municipalité d'Albanel »;

ATTENDU QUE la MRC de Maria-Chapdelaine a adopté le règlement no 20-451 qui est entré en vigueur le 11 mars 2020;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Albanel doit se conformer à ces règlements en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (c. A-19.1) et en profite pour ajuster d'autres dispositions en concordance au schéma d'aménagement;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (c. A-19.1);

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (c. A-19.1), une consultation publique portant sur le projet de règlement sera tenue;

ATTENDU QUE conformément aux dispositions applicables de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (c. A-19.1), le présent règlement est soumis à l'examen de sa conformité aux objectifs et au document complémentaire du schéma de la MRC de Maria-Chapdelaine;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le projet de règlement portant le numéro 21-269 soit et est adopté, lequel décrète et statue ce qui suit :

SECTION I : Dispositions déclaratoires

ARTICLE 1.1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du projet de règlement de modification du plan d'urbanisme comme s'il était ici au long et mot à mot reproduit.

ARTICLE 1.2 OBJET DU RÈGLEMENT

Le règlement vise les objectifs suivants :

- Modifier les usages dominants pour l'affectation récréative;
- Mettre à jour les zones d'inondation en eau libre;
- Création d'une aire Industrielle (I) à même l'aire d'affectation Agroforestière (Ag) le long de la route 169 et du 3^e rang;
- Création d'une aire Récréative : Territoire municipalisé à même l'aire d'affectation Habitation le long de l'avenue Lavoie;
- Agrandissement de l'affectation Habitation à même l'aire d'affectation Industrielle (I) le long de la rue Pelchat près de la route 169 ;
- Remplacer l'annexe 3 Plan des affectations.

SECTION II : Modifications concernant diverses dispositions

ARTICLE 2.1 MODIFICATION DES USAGES DOMINANTS POUR L'AFFECTATION RÉCRÉATIVE

Le sous-titre intitulé « Usages dominants pour l'affectation récréative » de l'article 4.4.2 intitulé « Description des grandes affectations du sol et usages autorisés » du plan d'urbanisme numéro 11-157 est modifié au second paragraphe par l'ajout du sous-paragraphe suivant après le quatrième sous-paragraphe :

- Les résidences de villégiature sur un terrain déjà lotis ou d'une superficie de moins de 10 000 mètres carrés.

ARTICLE 2.2 AGRANDISSEMENT DES ZONES D'INONDATION EN EAU LIBRE

L'article 6.2.1. intitulé « Zones d'inondation en eau libre » du plan d'urbanisme numéro 11-157 est remplacé par l'article suivant :

6.2.1 Zones d'inondation en eau libre

Les zones d'inondation en eau libre sont localisées en bordure de la rivière Mistassini et correspondent aux zones identifiées aux plans des grandes affectations du territoire (annexe 3 du présent document) lesquelles sont également reproduites sur les plans à plus grande échelle du règlement de zonage numéro 11-158 disposés à l'annexe A de ce dernier.

Afin d'assurer la santé et la sécurité des biens et des personnes, la Municipalité prévoit des dispositions réglementaires conformément au document complémentaire du schéma d'aménagement dont les normes minimales applicables sont celles de grand courant (0-20 ans).

ARTICLE 2.3 MODIFICATION AU PLAN DES AFFECTATIONS

Le plan des affectations (annexe 3) du plan d'urbanisme numéro 11-157 est modifié par la création d'une aire Industrielle (I) à même l'aire d'affectation Agro-forestière (Ag) le long de la route 169 et du 3e rang, tel qu'il apparaît sur le plan joint à l'annexe A du présent document.

ARTICLE 2.4 MODIFICATION AU PLAN DES AFFECTATIONS

Le plan des affectations (annexe 3) du plan d'urbanisme numéro 11-157 est modifié par la création d'une aire Récréative : Territoire municipalisé à même l'aire d'affectation Habitation le long de l'avenue Lavoie, tel qu'il apparaît sur le plan joint à l'annexe A du présent document.

ARTICLE 2.5 MODIFICATION AU PLAN DES AFFECTATIONS

Le plan des affectations (annexe 3) du plan d'urbanisme numéro 11-157 est modifié par l'agrandissement de l'affectation Habitation à même l'aire d'affectation Industrielle (I) le long de la rue Pelchat près de la route 169, tel qu'il apparaît sur le plan joint à l'annexe A du présent document.

ARTICLE 2.6 MODIFICATION AU PLAN DES AFFECTATIONS

Le plan des affectations (annexe 3) du plan d'urbanisme numéro 11-157 est modifié par l'agrandissement des zones d'inondation en eau libre, tel qu'il apparaît sur le plan joint à l'annexe B du présent document.

SECTION III : Entrée en vigueur

ARTICLE 3.1 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement de modification entrera en vigueur lorsque toutes les dispositions et procédures prévues par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme seront complétées.

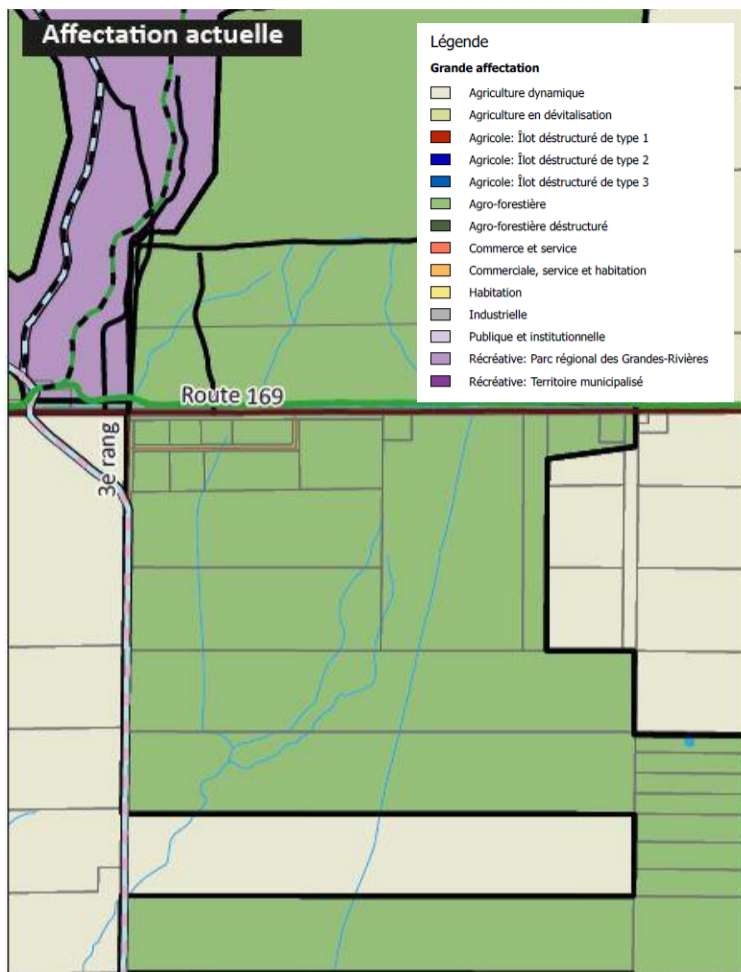
Adoption du premier projet : _____
Assemblée publique : _____
Avis de motion donné le : _____
Adoption finale : _____
Certificat de conformité : _____
Avis de promulgation : _____

Dave Plourde
Maire

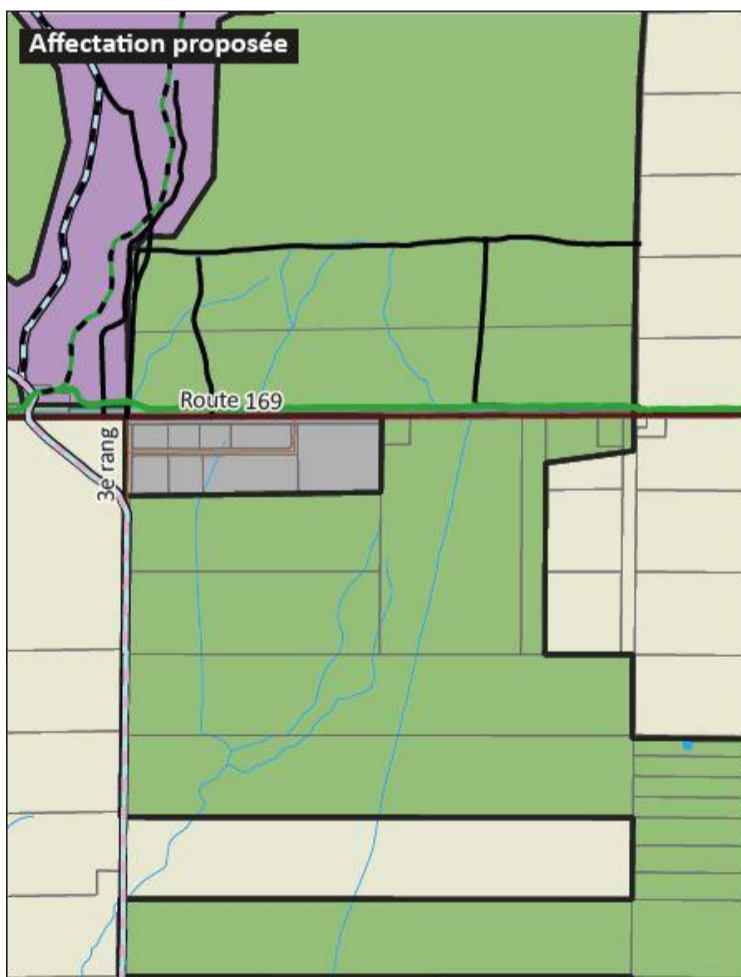
Stéphanie Marceau
Directrice générale

ANNEXE A

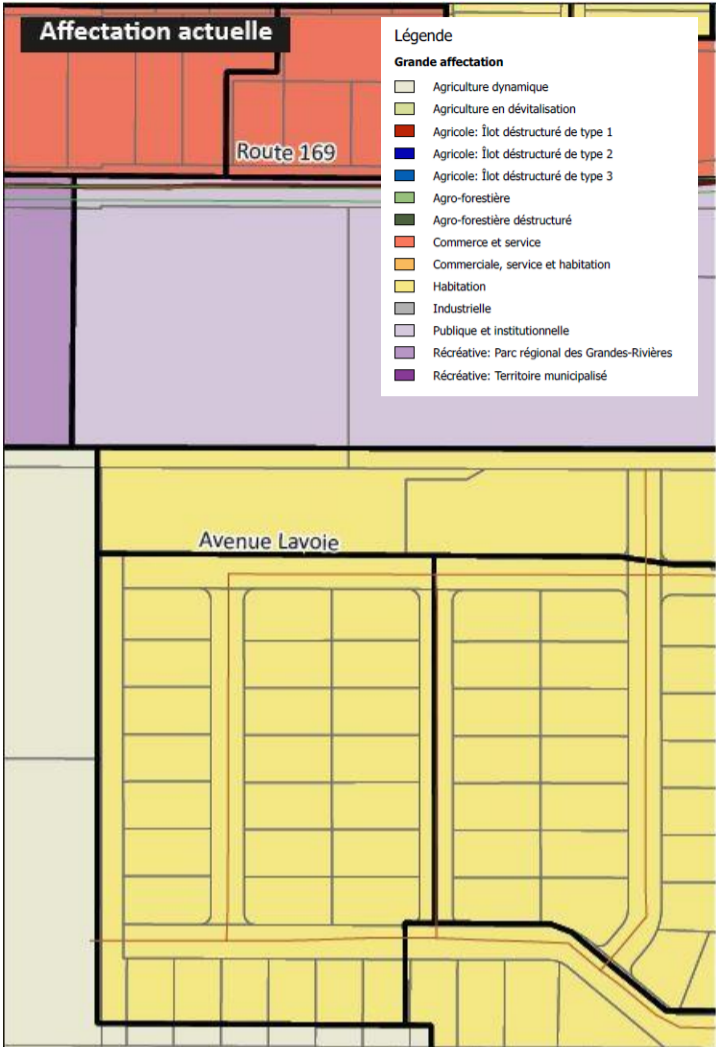
Plan des affectations avant la modification – Agro-forestière



Plan des affectations après la modification – Agro-forestière / Industrielle



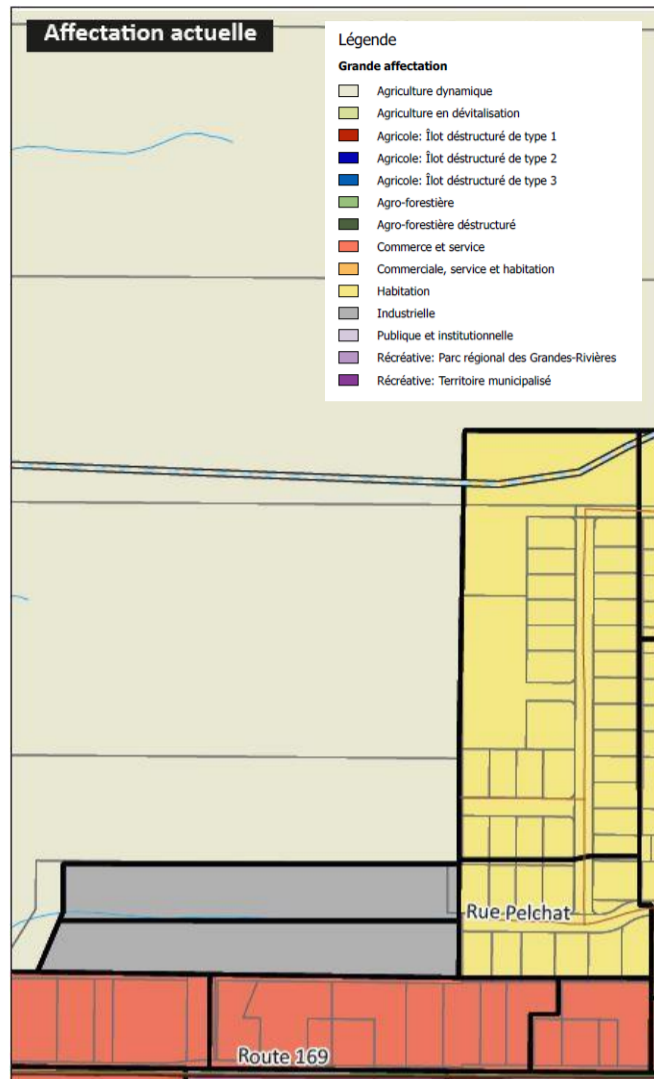
Plan des affectations avant la modification – Habitation



Plan des affectations après la modification – Habitation / Récréative



Plan des affectations avant la modification – Habitation / Industrielle



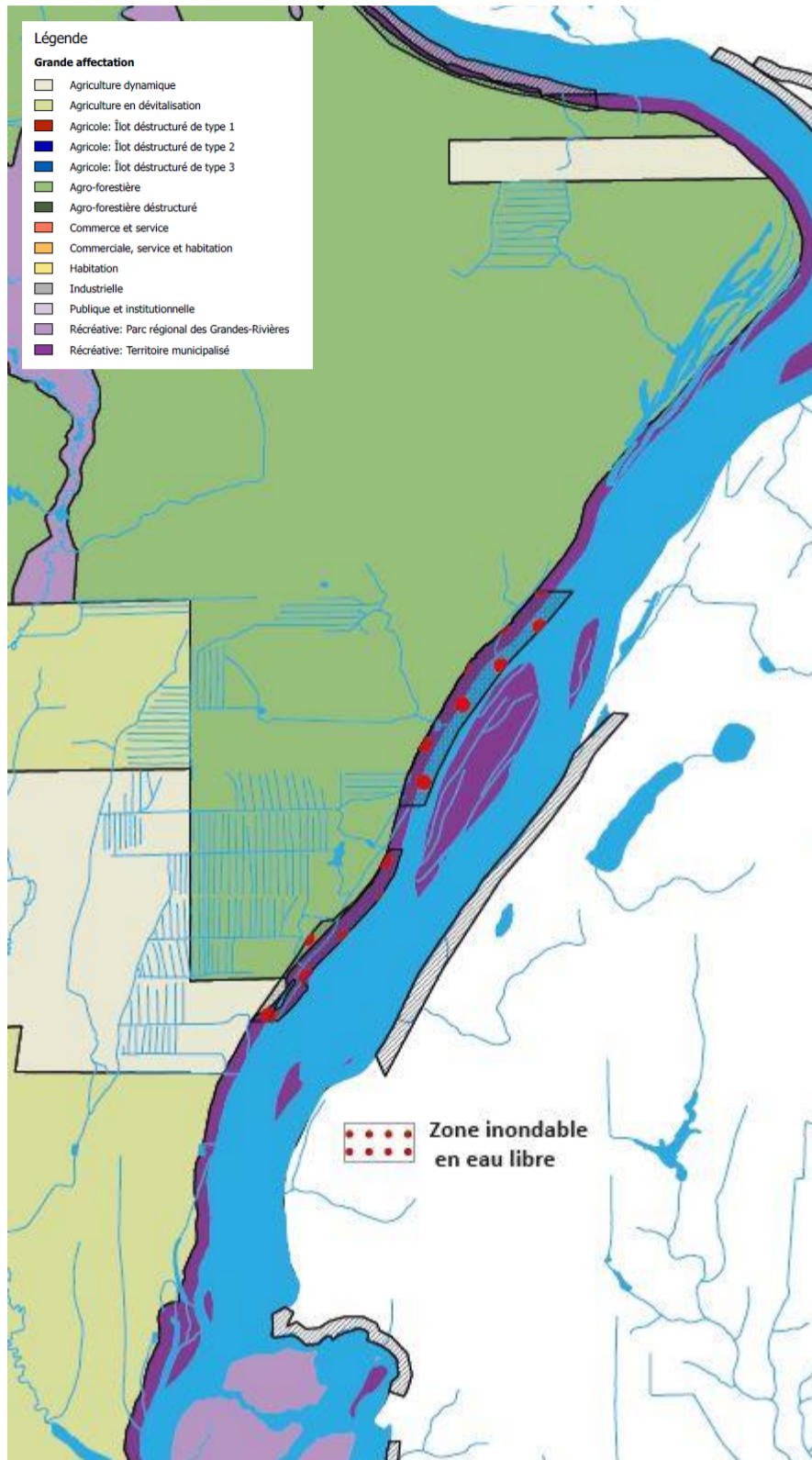
Plan des affectations après la modification – Habitation / Industrielle

Affectation proposée



ANNEXE B

Plan des affectations avant la modification – Zones d'inondation en eau libre



Plan des affectations après la modification – Zones d'inondation en eau libre

